



COMMUNE DE LEYTRON
VILLAGE DE L'HUMAGNE

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 14 juin 2023
19h15, au réfectoire de l'école primaire à Leytron

Présidence : M. Joseph Ramuz, Président de la commune
Secrétaire : M. Denis Bridy, secrétaire communal

Au nom du Conseil bourgeoisial, le Président M. Joseph Ramuz souhaite la bienvenue aux 26 bourgeoises et bourgeois présents et les remercie de leur participation et de leur intérêt.

Il déclare ensuite ouverte l'assemblée régulièrement convoquée selon les dispositions légales, par avis aux criées publiques du 24 mai 2023, puis donne lecture de l'ordre du jour ci-après qui est accepté sans remarque :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 07.12.2022
3. Présentation des comptes 2022, rapport de l'organe de contrôle, approbation
4. Divers

1. Bienvenue, introduction

Le Président signale d'emblée que l'assemblée bourgeoisiale sera relativement concise et qu'un point de situation sur le projet de rénovation du bâtiment de l'alpage d'Odonne sera donné au point 4 « Divers ». Il invite d'ores et déjà les bourgeoises et bourgeois à assister à l'assemblée municipale qui suivra, au cours de laquelle de nombreuses informations seront communiquées.

2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 07.12.2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été mis à disposition des bourgeoises et des bourgeois au greffe communal.

Comme personne n'en demande la lecture ou ne formule d'observations, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité des personnes présentes.

3. Présentation des comptes 2022 de la bourgeoisie, approbation

Le Président informe que les comptes 2022 ont été approuvés par le conseil bourgeoisial en séance du 02 mai 2023 puis passe la parole à M. Martinet, vice-président, en charge du dicastère des finances pour en donner lecture.

M. Martinet remercie le Président, salue l'assemblée puis présente les chiffres clés de l'exercice 2022, qui se trouvent aux pages 46 et 47 du feuillet des comptes, à savoir :

- Le compte de fonctionnement consolidé laisse apparaître une **marge d'autofinancement de Fr. 105'014.05.**
- Au niveau des **investissements nets**, un montant de **Fr. 21'107.95** a été porté au budget.
- Le **boni de l'exercice** – bénéfice net – s'élève quant à lui à **Fr. 95.256.10.**
- Au niveau du bilan, le **capital** de la Bourgeoisie – fortune nette - s'élève à **Fr. 1'734'338.89** avec des **disponibilités** de l'ordre de **Fr. 546'128.59.**

